AFFAIRE N° 37. - Approbation d'un marché de gré à gré passé avec la S. M. P. R. pour la construction d'un logement de fonction au groupe scolaire la Bretagne - Montant : 3 480 856 Frs CFA.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir approuver un marché de gré à gré que j'ai passé avec la S. M. P. R. pour la construction d'un logement F5 " CAZENDUR " à l'Ecole des Garçons de la BRETAGNE.

Le montant du marché y compris les travaux supplémentaires est de 3 315 101 Frs CFA.

Le montant de la subvention étant de 2.250.000 fs Cfa, la participation communale sera de 1.065.101 fs Cfa.

La dépense sera imputable au Budget Supplémentaire de 1968 :

- En RECETTES - Chapitre 903 - Article 10.512.14 (subvention 2 250 000 f)
- En DEPENSES - Chapitre 903 - Article 2303-47.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. TOMI. - Je trouve qu'il est pénible de payer 3 315 101 Frs CFA une maison, alors qu'on peut en avoir pour une somme moindre.

LE MAIRE. - Je suis d'accord avec vous, mais c'est une affaire qui remonte à plusieurs années et si nous ne faisons pas construire le logement ent question nous perdrons la subvention de l'Education Nationale.

Mis aux voix le rapport est adopté à l'unanimité.

Approuvé
M. Denis le 16 juillet 1968
P. le Préfet
le Secrétaire Général
signé : Ph. Kessler

Pour copie conforme
M. Denis le 16 juillet 1968
P. le Préfet
le Directeur des affaires financières
signé : C. Vergereau